



Païement d'amendes, majorations ?

Par **AUDREY**, le **30/07/2009** à **13:09**

Bonjour,

J'ai un total d'amende de 3.000 € environ, qui s'étalle depuis plusieurs années.

Je souhaite régulariser cette situation et je souhaiterai savoir s'il est possible de se faire retirer les majorations ? A qui écrire ?

Je me suis renseigné pour une mensualisation mais avant de m'engager je voudrais tout faire pour en diminuer le montant.

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **09/08/2009** à **08:21**

Bonjour,

C'est au Trésor Public qu'il vous faut vous renseigner pour l'étalement de la dette.

Non, vous ne pouvez plus faire diminuer le coût total de vos amendes sauf à prouver, devant le tribunal administratif (procédure obligatoire) que vous n'avez jamais été informé des montants majorés et que, aux dates des amendes, votre carte grise était à jour (bonne adresse).